



Paris, le 8 juin 2023, 17h45

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 8 JUIN 2023

L'Assemblée Générale Mixte de Rubis s'est réunie le jeudi 8 juin 2023 à 14 h 00, sous la Présidence de M. Gilles Gobin, Salle Wagram, 39 avenue de Wagram, 75017 Paris.

Cette Assemblée Générale a été retransmise en direct sur le site internet de la Société (www.rubis.fr) et reste disponible en différé sur ce même site, *via* le lien suivant : https://channel.royalcast.com/rubisfr/#!/rubisfr/20230608_1.

Les événements marquants, les résultats financiers, la performance et la stratégie, incluant un développement relatif à la démarche RSE et, en particulier, à la stratégie climat, ont été présentés aux actionnaires par la Direction du Groupe. Le Président du Conseil de Surveillance a ensuite exposé la gouvernance de la Société. Enfin, les Commissaires aux comptes ont présenté le contenu de leurs rapports.

À la suite d'un échange avec les actionnaires, il a été procédé au vote des résolutions.

Les actionnaires ont approuvé l'ensemble des résolutions, et en particulier :

- les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2022 ;
- le versement d'un dividende d'un montant de 1,92 euro par action (le détachement du dividende interviendra le 13 juin 2023 et le paiement du dividende en espèces aura lieu le 15 juin 2023) ;
- le renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Olivier Heckenroth ;
- la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2022 aux mandataires sociaux ;
- les politiques de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2023 ;
- le nouveau montant global de la rémunération annuelle des membres du Conseil de Surveillance (300 000 euros) ;
- le renouvellement par tacite reconduction d'une convention réglementée ;
- l'autorisation donnée au Collège de la Gérance de procéder à un programme de rachat d'actions ;
- les délégations financières ;
- la délégation permettant d'augmenter le capital au profit des salariés ;
- la modification de l'article 20 des statuts portant sur l'âge limite de la Gérance.

Le résultat détaillé des votes sera publié sous peu sur le site internet de la société (www.rubis.fr) dans l'onglet « Actionnaires – Assemblée Générale – Assemblée Générale 8 juin 2023 – Autres documents ».



Contact

RUBIS – Direction Juridique
Tél : 01 44 17 95 95